

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU

DU 29 avril 2010

L'an deux mille dix, le **29 avril**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, en date du 9 avril 2010, sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Tous les membres sont présents sauf Christophe CAPUT, François BRELLE, Gilles SPINELLI (excusés).

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Massimo TRINOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

En préambule, le Président propose d'ajouter les points suivants :

- Annulation de redevances ordures ménagères.
- Demandes de dérogations scolaires.
- Subventions façades privées.
- Subvention BAFA.
- Signature d'une convention pour la maîtrise d'œuvre des programmes de voirie.
- Signature d'un avenant N° 4 à la convention fixant les modalités de fonctionnement du groupement constitué en vue d'un contrat de valorisation des emballages ménagers commun.

Ordre du jour :

1. Dépôt d'un dossier de subvention auprès du GIP pour l'acquisition de classes numériques mobiles.
2. Dépôt d'un dossier au programme développement local 2010 « réhabilitation d'une façade communale à Nouillonpont ».
3. Consultation relative au câblage informatique des écoles de Rouvrois sur Othain et Spincourt.
4. Consultation relative à des travaux de toiture dans le logement intercommunal de Duzey.
5. Travaux d'assainissement dans le logement intercommunal de Muzeray.
6. Annulation de redevances ordures ménagères.

7. Demandes de dérogations scolaires.
8. Subventions façades privées.
9. Subvention BAFA.
10. Signature d'une convention pour la maîtrise d'œuvre des programmes de voirie.
11. Signature d'un avenant N° 4 à la convention fixant les modalités de fonctionnement du groupement constitué en vue d'un contrat de valorisation des emballages ménagers commun
12. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Le bureau approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

1. DEPOT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU GIP POUR L'ACQUISITION DE CLASSES NUMERIQUES MOBILES.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant le projet d'équipement informatique présenté en séance,

Considérant la convention ENR signée avec les services de l'Education nationale,

Considérant l'éligibilité du dossier au règlement d'intervention du GIP objectif Meuse,

Considérant les inscriptions budgétaires,

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Câblage	9 035.72	GIP 80 %	33 338.98
Classe mobile	26 414.00	Fonds propres 20 %	8 334.74
Portables	3 536.00		
Installation	1 600.00		
Garantie 5 ans	1 040.00		
Divers	48.00		
TOTAL	41 673.72	TOTAL	41 673.72

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. DEPOT D'UN DOSSIER AU PROGRAMME DEVELOPPEMENT LOCAL 2010 « REHABILITATION D'UNE FAÇADE COMMUNALE A NOUILLONPONT ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,
Vu les compétences exercées au titre du développement local,
Vu la convention partenariale signée avec le Conseil Général de la Meuse,
Le bureau après en avoir délibéré, autorise la présentation des dossiers suivants au titre du programme 2010 :

↳ Commune de Nouillonpont : réfection d'une façade communale.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

3. CONSULTATION RELATIVE AU CABLAGE INFORMATIQUE DES ECOLES DE ROUVROIS SUR OTHAIN ET SPINCOURT

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,
Considérant le projet ENR décidé et acté lors du vote du budget primitif 2010,
Considérant la nécessité d'effectuer un câblage préalable dans les écoles de Dommary Baroncourt et Spincourt,
Considérant la consultation réalisée,
Le bureau, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux à la SARL LAMBOTTIN LAURENT, mieux disante pour un montant de 6 560.00 euros HT.
Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

4. CONSULTATION RELATIVE A DES TRAVAUX DE TOITURE DANS LE LOGEMENT INTERCOMMUNAL DE DUZEY

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence habitat,
Considérant les travaux nécessaires dans le logement intercommunal de Duzey,
Considérant le caractère urgent et la fuite partielle sur toiture,

Considérant la consultation réalisée,
Le bureau, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise MOSSINA jugée mieux disante pour effectuer la prestation pour un montant de 2 615.84 euros HT.
Les travaux comportent la réfection de la toiture ainsi qu'une reprise de la façade dégradée.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE LOGEMENT INTERCOMMUNAL DE MUZERAY

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence habitat,

Considérant les travaux d'assainissement nécessaires dans le logement de Muzeray,
Le bureau, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise « les Ateliers du Chairé » pour un montant de 1 039.18 euros TTC.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. ANNULATION DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES

Le bureau autorise l'annulation des redevances ordures ménagères suivantes concernant :

le deuxième semestre 2009 :

Réf	NOM-Prénom	Motif	Montant
	DELBARY Vivian Billy	Erreur rôle	- 61.40
71/2518	HOQUIDENT Sandra Arrancy	1 pers en moins	- 30.70
73/2816	BIANCHI Yannick Dommary Baroncourt	Déménagement juin 2009	-92.10
28	DEBRYCKE Jean Pierre Gouraincourt	Erreur prénom	- 10.23
87/3891	PAULIN Rémy Rouvrais	Départ de 2 pers juin 2009	- 61.40

Le 1 ^{er} semestre 2010			
86/1735	LADINE Eric Sorbey	Départ une pers le 1 ^{er} mai 2010	- 10.23
82/1377	FURINA François Pillon	Départ d'une pers le 1 ^{er} mai 2010	- 10.23
78/1179	VAN PUTTEN Mangiennes	Départ de la commune au 31/12/2009	- 61.40
78/1110	Hotel Restaurant du Centre Mangiennes	Cessation activités au 31/12/2009	- 153.50

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

7. DEMANDES DE DEROGATIONS SCOLAIRES.

Vu les statuts de la CODECOM du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de

↳ M. et Mme MAGISTER Oliver, domiciliés 6 rue de la Vigne à Muzeray, sollicitant une demande de dérogation pour leur fille Roxane, à l'école maternelle de Rouvrois sur Othain,

↳ Mme KREB Hélène, domiciliée 12 Grande rue à Senon, sollicitant une demande de dérogation pour son fils Cyprien, à l'école maternelle de Spincourt,

↳ M. et Mme MORBOIS Stéphane, domiciliés 1A rue des Ecoles à Dommary Baroncourt, sollicitant une demande de dérogation pour leur fille Alicia, à l'école maternelle Langevin de Boulogny,

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'accorder ces dérogations sous réserve de place disponible dans les écoles d'affectation et autorise le règlement des frais inhérents à ces dérogations.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

8. SUBVENTIONS FAÇADES PRIVEES

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence aménagement de l'espace,

Vu la convention de développement local signée avec le Conseil Général de la Meuse,
Vu le règlement départemental du programme de ravalement de façades,
Vu la conformité des dossiers présentés,
Le Bureau après en avoir délibéré décide de verser les subventions suivantes dans le cadre du développement local :

Bénéficiaire	Montant travaux	Subv C. G	Subvention CODECOM	TOTAL
LEISEN Luc Sorbey	3 597.55	449.69	449.69	899.38
COLLIGNON Denis Pillon	7 771.13	457.50	457.50	915.00

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

9. SUBVENTION BAFA

Vu la politique communautaire engagée auprès des associations,
Considérant le manque récurrent de personnel encadrant les CLSH pour les associations locales,
Considérant l'absence de formation de ce type sur le territoire,
Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'octroyer une aide d'un montant de 68.50 euros à l'attention de Melle HACQUIN Déborah, pour une formation BAFA, à Etain du 13 au 20 février 2010.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

10. SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES PROGRAMMES DE VOIRIE.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence voirie,
Considérant la nécessité de recourir à un maître d'œuvre pour assurer le suivi des programmes de voirie de la collectivité,
Considérant la consultation réalisée pour une prestation de 3 ans,
Considérant l'avis favorable de la commission d'ouverture des plis,
Le bureau après en avoir délibéré, décide de retenir le cabinet EURL Concept Voirie, jugé mieux disant, pour assurer la mission.
Le taux de rémunération forfaitaire est fixé à 3,40 % H.T. du montant H.T. des travaux.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

11. SIGNATURE D'UN AVENANT N° 4 A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT CONSTITUE EN VUE D'UN CONTRAT DE VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS COMMUN

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence ordures ménagères,
Considérant la convention de groupement constituée avec les communautés de communes de Damvillers, Montmédy et Spincourt,
Considérant le projet d'avenant N° 4 présenté en séance redéfinissant le nombre de caractérisations ainsi que la répartition des celles-ci entre les trois collectivités,
Considérant qu'il n'y a pas lieu de convoquer la commission d'appel d'offres pour avis,
Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer l'avenant N° 4 à la convention de groupement.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

12. QUESTIONS DIVERSES

✓ INDEMNISATION D'UNE STAGIAIRE

Après en avoir délibéré, le bureau décide d'indemniser d'un manière forfaitaire, Mademoiselle GLINEUR Nathalie pour un montant de 200 euros, considérant le travail et les services rendus durant sa période de stage.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

✓ **REGLEMENT D'UNE FACTURE A L'ETUDE MOULIN SANTOIRE**

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le règlement de la somme de 1 227.74 euros pour la procédure d'expulsion réalisée pour la reprise du logement d'Amel.

La somme correspond au procès verbal de reprise des lieux.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0